

KAWAYA Jean,  
capita-charpentier,  
/s Mr. DUPLAN, J.-  
à KAVIMVIRA - Uvira.-

Kavimvira,  
~~11/11/58~~. le 19 décembre 1958.-

Objet :

Plainte c/ NJUNGU Paul.-

A Monsieur le Greffier du  
Tribunal de et à MULERA,  
- R U H E N G E R I.-

N° 390	A1.14
DATE	30/12/58
R. N. N.	77
VISAS	



✓ TRANSMIS copie pour information  
à Monsieur l'Administrateur de  
Territoire de et à RUHENGERRI,  
avec l'assurance de ma considération  
très distinguée.-

Kavimvira, le 19/12/1.958.-  
Le Plaignant,-  
KAWAYA Jean,-

*Kawaya Jean*

*Paul*  
*ll*

Monsieur le Greffier,

Me référant à la lettre de Monsieur l'Administra-  
teur de Territoire de Ruhengeri, dont une copie pour  
exécution vous a été transmise, suite son n° A/1.171/AI.14  
du 22/11/58, concernant l'objet ci-émargé, j'ai l'honneur  
de vous faire connaître, l'adresse de mon mandataire ci-  
après qui est parfaitement au courant de cette dite affaire

- RUTAKAZA Sébastien, fils de Muganda, (race Bashi)  
actuellement au service de l'AUXELTRA-BETON à Ruhengeri,  
en qualité de Charpentier.-

Je ne désigne mais je ne l'ai transmis pas  
copie de la présente pour information état donné qu'il  
sera, je l'espère convoqué par vous même pour interrogation

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous  
prie d'agréer, Monsieur le greffier, l'assurance de ma  
considération très distinguée.-

Le Demandeur,-  
KAWAYA Jean,-

*Kawaya Jean*